NATIONS UNIES

E

Conseil économique et social

Distr.
GENERALE

E/1986/4/Add.5
20 janvier 1986
FRANCAIS
ORIGINAL : RUSSE

Première session ordinaire de 1986

APPLICATION DU PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Deuxièmes rapports périodiques présentés par les Etats parties au Pacte, conformément à la deuxième étape du programme établi par le Conseil économique et social dans sa résolution 1988 (LX) au sujet des droits visés aux articles 10 à 12

Additif

REPUBLIQUE SOCIALISTE SOVIETIQUE D'UKRAINE*

1. Le présent rapport complète le rapport initial présenté par la RSS d'Ukraine sur l'application des dispositions des articles 10 à 12 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (E/1980/6/Add.24). Il est présenté conformément au paragraphe 1 de l'article 16 du Pacte et aux procédures définies par le Conseil économique et social dans sa résolution 1988 (LX) du 11 mai 1976.

2. Il a été tenu compte pour l'établissement du présent rapport des directives générales élaborées par le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour la rédaction des deuxièmes rapports périodiques relatifs à l'application des articles 10 à 12, où il est notamment stipulé que les renseignements fournis doivent porter tout particulièrement sur les nouvelles mesures, législatives et autres, adoptées pendant la période considérée, et sur les progrès concrets réalisés pendant ladite période pour assurer le respect des droits visés aux articles 10 à 12.

* Le rapport initial présenté par le Gouvernement de la République socialiste soviétique d'Ukraine au sujet des droits visés aux articles 10 à 12 du Pacte (E/1980/6/Add.24) a été examiné par le Groupe de travail de session d'experts gouvernementaux à sa session de 1982 (voir E/1982/WG.1/SR.5 et 6).

Digitized by UNOG Library

3. Comme le souligne la Constitution de la RSS d'Ukraine, "les citoyens de la RSS d'Ukraine jouissent dans toute leur plénitude des libertés et droits sociaux, économiques, politiques et personnels proclamés et garantis par la Constitution de l'URSS, la Constitution de la RSS d'Ukraine et les lois soviétiques. Le régime socialiste assure l'extension des droits et libertés, l'amélioration constante des conditions de vie des citoyens au fur et à mesure de l'exécution des programmes de développement social, économique et culturel" (art. 37).

4. Ces dispositions constitutionnelles sont systématiquement mises en oeuvre. Depuis qu'elle a présenté son rapport initial la RSS d'Ukraine a continué à développer et approfondir la démocratie socialiste, à consolider la base juridique de la vie publique et sociale ainsi qu'à mettre en oeuvre une politique tendant à satisfaire de plus en plus largement les besoins matériels et spirituels de la population et à lui garantir l'ensemble de ses droits et libertés.

5. La croissance économique des dernières années a permis d'appliquer avec continuité un vaste ensemble de mesures sociales et de garantir sous tous leurs aspects les droits et intérêts légitimes des citoyens de la République, notamment dans les domaines de la protection de la famille, de l'amélioration de la santé publique, de l'élévation du niveau de vie, etc.

6. Au cours de la période considérée, il n'y a pas eu de modification substantielle de la législation de la RSS d'Ukraine en ce qui concerne les questions visées aux articles 10 à 12 du Pacte, bien qu'un certain nombre d'instruments adoptés à l'échelon fédéral et applicables sur le territoire de la RSS d'Ukraine, membre de la fédération, ainsi que d'instruments à l'échelon de la République aient été adoptés dans ce domaine. Toutes les dispositions législatives fondamentales qui ont fait l'objet d'un exposé suffisamment détaillé dans le rapport initial de la RSS d'Ukraine conservent donc toute leur validité. Afin d'éviter les répétitions et conformément au paragraphe C des directives générales pour la rédaction des deuxièmes rapports périodiques, le présent rapport ne rendra compte, d'une manière générale, que des éléments nouveaux apparus dans la législation et la pratique de la RSS d'Ukraine depuis la présentation de son rapport initial.

7. Compte tenu de ces observations, on trouvera ci-après un bref aperçu de la situation en ce qui concerne la mise en pratique en RSS d'Ukraine des droits consacrés par les articles 10 à 12 du Pacte.

ARTICLE 10. PROTECTION DE LA FAMILLE, DE LA MERE ET DE L'ENFANT

8. En RSS d'Ukraine, les dispositions constitutionnelles relatives à la protection de la famille, aux divers types d'assistance ou aux soins que lui prodigue l'Etat (art. 51) sont systématiquement appliquées. Un vaste ensemble de mesures relatives à la protection de la famille, de la mère et de l'enfant figurent dans la législation de la RSS d'Ukraine, en premier lieu dans le Code du mariage et de la famille de la RSS d'Ukraine et le Code du travail de la RSS d'Ukraine, mais aussi dans de nombreux autres instruments. Les lois relatives à ces questions ont été examinées en détail dans le rapport initial de la RSS d'Ukraine.

Digitized by UNOG Library

9. Au cours de la période quinquennale actuelle (1981-1985), on a pris des mesures complémentaires visant à renforcer l'aide fournie par l'Etat aux familles ayant des enfants afin d'établir un lien rationnel entre l'éducation sociale et l'éducation familiale des enfants, soulager les mères qui travaillent, réduire les écarts de niveau de vie entre les familles qui ont des enfants et celles qui n'en ont pas et créer de bonnes conditions d'existence quotidienne pour les jeunes familles ou améliorer systématiquement les conditions permettant aux femmes de concilier au mieux participation à la production sociale et maternité.

10. Ainsi, depuis le ler novembre 1982, les travailleuses ukrainiennes peuvent prendre un congé partiellement rémunéré pour s'occuper de leur enfant jusqu'à ce qu'il ait atteint l'âge d'un an. Ce congé vient en sus du congé de grossesse et de maternité entièrement rémunéré d'une durée de 56 jours civils avant et 56 jours civils après les couches (70 jours civils en cas d'accouchement difficile ou de naissance de deux enfants et plus) avec versement d'allocations au titre des assurances sociales d'Etat pendant toutes ces périodes.

11. Outre ces congés, une femme peut, à sa demande, obtenir un congé supplémentaire non rémunéré pour s'occuper de son enfant jusqu'à ce qu'il ait atteint l'âge d'un an et demi. La durée de ces congés est prise en compte dans le calcul du temps de service général, du temps de service ininterrompu et du temps de service dans un domaine spécialisé. Cela permet aux intéressées, dans le cadre de la législation existante, d'avoir droit à une pension avantageuse lorsqu'elles atteignent l'âge de la retraite.

12. En outre, les travailleuses qui ont deux enfants ou plus âgés de moins de 12 ans bénéficient maintenant d'un congé payé supplémentaire de trois jours et peuvent prendre, avec l'autorisation de la direction, un congé sans solde, de deux semaines au maximum, pour s'occuper de leurs enfants.

13. Il existe un système étendu et qu'on ne cesse d'améliorer d'institutions pour enfants, de primes et d'autres formes d'assistance publique aux familles destinées à les aider à élever la jeune génération. Depuis 1982, l'Etat verse une prime aux mères qui travaillent ou suivent une formation à l'extérieur de l'entreprise à la naissance de leur premier, de leur deuxième et de leur troisième enfant. Le droit de recevoir ces allocation globales ne dépend pas du temps de service. Si la mère ne travaille pas, la prime est versée au père au titre des assurances sociales d'Etat. Par contre, le montant des allocations versées à la naissance du quatrième enfant et des enfants suivants n'a pas été modifié.

14. Le montant des prestations mensuelles versées par l'Etat aux mères célibataires a été augmenté le ler décembre 1981. En outre, la période pendant laquelle celles-ci ont droit à ces prestations a également été prolongée : ces prestations sont actuellement versées jusqu'à ce que l'enfant ait atteint l'âge de 16 ans, et si l'adolescent poursuit des études et ne bénéficie pas d'une bourse, jusqu'à ce qu'il ait atteint l'âge de 18 ans.

15. Le règlement sur la procédure et les conditions d'emploi des travailleuses à temps partiel qui ont des enfants est entré en vigueur en 1980. Le but de cet instrument est de permettre aux femmes de concilier dans des conditions plus

Digitized by UNOG Library

favorables d'une part leur rôle de mères et d'autre part leur activité professionnelle et leur participation à la vie sociale. En vertu du règlement, un sytème de travail à temps partiel (pour une partie de la journée ou de la semaine de travail) pourra être institué par voie d'accord entre la direction et toute femme qui a des enfants, au moment de son recrutement pour un emploi, ainsi qu'entre la direction et toute travailleuse qui n'est pas en mesure de travailler à plein temps du fait qu'elle doit s'occuper de ses enfants. Dans de tels cas, la travailleuse sera rémunérée proportionnellement au temps durant lequel elle travaille ou à son rendement.

16. En 1984 a été adopté le Règlement sur la procédure et les conditions d'application de l'horaire de travail mobile (souple) pour les femmes ayant des enfants, texte qui définit une procédure spéciale d'organisation du travail dans l'entreprise, l'institution ou l'organisme en vertu de laquelle les femmes ayant des enfants participent individuellement à la fixation de leurs horaires de travail en fonction de leurs obligations quotidiennes, sociales, domestiques et autres, et compte tenu des impératifs de la production.

17. Un certain nombre d'autres mesures visant à renforcer l'aide aux familles avec enfants se sont aussi concrétisées depuis le début du plan quinquennal en cours. Des mesures sont également prises pour améliorer les conditions de logement de ces familles comme des jeunes mariés, qui consistent à étendre les priorités dont ils bénéficient pour l'octroi d'un logement d'Etat et pour ce qui est de la construction de logements individuels et coopératifs. Par ailleurs, les entreprises, organismes et kolkhoses peuvent octroyer aux jeunes familles des prêts importants, sans intérêt et remboursables sur une période pouvant aller jusqu'à huit ans, dans le but d'améliorer leurs conditions de logement ou d'acquérir des effets ménagers. Ces prêts peuvent être accordés aux familles ayant un enfant. Si un deuxième ou un troisième enfant naît après l'octroi du prêt, une grande partie de celui-ci est considérée comme remboursée à chaque naissance.

18. Les droits d'inscription dans les établissements préscolaires ont été réduits de moitié pour les familles ayant quatre enfants ou plus et certaines familles, en fonction de leurs revenus, ont été entièrement exonérées de ces droits. Les normes fixées pour les dépenses d'alimentation dans les établissements préscolaires (jardins d'enfants, crèches, etc.) ont été relevées en moyenne de 10 à 15 p. 100. On comptait au début de 1984, en RSS d'Ukraine 22 000 établissements préscolaires, qui accueillaient 2,5 millions d'enfants.

19. Les normes concernant les dépenses alimentaires ont également été augmentées dans les internats, foyers pour enfants et autres pensionnats. Les mères célibataires et certaines familles sont exonérées, en fonction de leurs revenus, des frais d'entretien de leurs enfants dans les internats.

20. Pour que les enfants puissent se reposer dans de meilleures conditions, on a introduit des prestations complémentaires permettant d'acquérir des bons de séjour dans les camps de pionniers (colonies de vacances). Il a été décidé que la moitié de ces bons de séjour serait fournie gratuitement aux parents et qu'une partie d'entre eux serait cédée à 20 p. 100 de leur valeur. En 1984, on a ouvert dans la République 9 500 camps de pionniers qui ont accueilli 2,5 millions d'enfants.

Digitized by UNOG Library

21. Le programme de transition vers la gratuité des manuels scolaires pour tous les élèves des écoles d'enseignement général, y compris les classes de dixième et onzième, a été complètement achevé en 1983.

22. Le réseau ukrainien d'établissements périscolaires ("palais des pionniers", foyers d'écoliers, centres d'instruction des jeunes techniciens et naturalistes, conservatoires de musique, écoles d'art et clubs sportifs, etc.) ne cesse de s'étendre.

23. En ce qui concerne l'emploi des jeunes, la législation de la République stipule que les mineurs (c'est-à-dire les moins de 18 ans) ont en ce qui concerne les relations professionnelles les mêmes droits que les adultes et bénéficient sur le plan de la protection du travail, des conditions de travail, de la durée du travail et des congés, des avantages fixés par la loi. Pour compléter les nombreux renseignements que contient le rapport initial de la RSS d'Ukraine sur ces questions, on peut ajouter qu'il existe une Liste des branches industrielles, professions et emplois présentant des conditions de travail pénibles et insalubres, dans lesquels il est interdit d'employer des personnes âgées de moins de 18 ans. Cette liste a été adoptée par le Comité d'Etat au travail et des questions sociales de l'URSS et le présidium du Conseil central des syndicats de l'URSS, avec l'accord du Ministère de la santé de l'URSS, le 10 septembre 1980. Elle est appliquée indépendamment des secteurs économiques et couvre plus de 200 branches industrielles et 25 000 professions. Y sont inclus notamment tous les types de travaux souterrains, les travaux pénibles exigeant de grands efforts physiques et aussi les travaux dans lesquels l'organisme humain peut être exposé à certaines matières nocives.

ARTICLE 11. DROIT A UN NIVEAU DE VIE SUFFISANT

24. En RSS d'Ukraine, l'édification du communisme est inséparable de l'élévation du bien-être du peuple et de la création d'un ensemble de conditions de vie quotidienne, matérielles, sociales et culturelles permettant de satisfaire les divers besoins des citoyens de la République. La politique menée avec continuité et détermination par l'Etat en vue d'élever le niveau de vie de la population est fixée par la Constitution de la RSS d'Ukraine, dont l'article 15 dispose que "le but suprême de la production sociale en régime socialiste est de satisfaire de la façon la plus complète les besoins matériels et culturels croissants des hommes".

25. Les conditions favorables à une élévation planifiée du bien-être du peuple engendrent un développement régulier de l'économie de la RSS d'Ukraine, une croissance constante de la production industrielle et agricole. Le revenu national de la RSS d'Ukraine, indice global de l'élévation du niveau de vie de la population ne cesse de croître. Ainsi, dans les quatre premières années du plan quinquennal (1981-1984), il a augmenté de 17 milliards de roubles (soit 21,9 p. 100) et atteint en 1984 le chiffre de 94,3 milliards de roubles. Plus des quatre cinquièmes du revenu national, compte tenu des dépenses de construction de logements et d'équipements socioculturels, sont consacrés à la consommation et à améliorer encore le bien-être du peuple. Les revenus réels par habitant ont augmenté de 11 p. 100 entre 1981 et 1984; les paiements et avantages que reçoivent les travailleurs au titre des fonds sociaux de consommation ont augmenté pendant cette même période de 3,8 milliards de roubles (18 p. 100) et se sont montés en 1984 à 24,7 milliards de roubles.

Digitized by UNOG Library

26. Les fonds sociaux de consommation permettent de fournir à la population des soins médicaux, un enseignement et une formation professionnelle gratuits, des subsides, pensions, bourses d'étude, des congés payés annuels et des séjours gratuits et à prix réduit dans les sanatoriums et maisons de repos, d'assurer l'entretien des enfants dans les établissements préscolaires et tout un ensemble d'autres versements et prestations. Le salaire mensuel moyen des ouvriers et employés, compte tenu des paiements et avantages imputés sur les fonds sociaux de consommation, est passé de 215 roubles en 1980 à 240 roubles en 1984.

27. Les revenus des familles les plus défavorisées ont augmenté à un rythme plus rapide que ceux du reste de la population.

28. En 1982-1983, conformément au programme de développement social et d'amélioration du bien-être du peuple, les taux horaires et les traitements des salariés de l'industrie houillère et de la construction minière ont augmenté. On a achevé d'introduire des primes d'ancienneté de service pour les travailleurs des entreprises de construction et de certains autres organismes. Des avantages supplémentaires ont été institués pour rémunérer un certain nombre de catégories de travailleurs de l'industrie légère.

29. Au cours de la période 1981-1984, des mesures ont été prises pour augmenter la rémunération des travailleurs agricoles et améliorer les conditions de logement, les services publics, d'utilité courante, sociaux et culturels dont bénéficient la population rurale. Pour certaines catégories de travailleurs des zones rurales, des augmentations de salaire ont été instituées, de même que des congés supplémentaires pour service ininterrompu dans une exploitation. Grâce à ces mesures et à d'autres mesures sociales prises dans l'agriculture, les revenus moyens par membre des familles kolkhoziennes ont dépassé en 1984 les revenus réels des salariés.

30. Depuis le 1er septembre 1984, les salaires des instituteurs et de certains autres enseignants ont été augmentés.

31. Des mesures importantes ont été prises ces dernières années pour renforcer l'aide fournie par l'Etat à la famille (voir plus haut les observations relatives à l'article 10 du Pacte).

32. On a continué de prendre des mesures pour améliorer les pensions qui, en RSS d'Ukraine, sont entièrement payées par l'Etat et les kolkhozes sans aucun prélèvement sur le revenu des travailleurs. Le plancher des pensions versées en cas de vieillesse, d'incapacité ou de disparition du soutien de famille a été relevé en 1981. Depuis janvier 1983, le montant des suppléments de retraite versés aux ouvriers et employés ayant accompli une période de service ininterrompue d'au moins 25 ans dans la même entreprise, le même établissement ou le même organisme a été augmenté de 10 à 20 p. 100. Pour les femmes ayant des enfants, la durée de service ininterrompu prise en compte est de 20 ans. Le montant des pensions versées aux familles de militaires tués au combat a également été augmenté.

33. Des renseignements plus détaillés sur toutes les questions relatives à la sécurité sociale figurent dans le deuxième rapport périodique de la RSS d'Ukraine concernant l'application des dispositions des articles 6 à 9 du Pacte (E/1984/7/Add.9).

Digitized by UNOG Library

34. L'un des aspects les plus importants de l'amélioration de la vie des citoyens ukrainiens est la recherche constante d'une solution aux problèmes du logement et l'octroi de logements modernes à tous les Ukrainiens. Le droit des citoyens de la République au logement est garanti par l'article 42 de la Constitution de la RSS d'Ukraine.

35. Au cours des quatre premières années du plan quinquennal (1981-1984), 44 692 millions de mètres carrés de logements ont été mis en service grâce aux seuls investissements de l'Etat. Chaque année, 1,1 million de personnes en moyenne reçoivent des appartements neufs dotés de tout le confort moderne. Chaque jour, près de 950 appartements sont en cours de construction dans la République. En 1984, compte tenu de toutes les sources de financement, 347 800 appartements neufs tout confort d'une surface totale de 18,9 millions de mètres carrés ont été construits. Les conditions de logement de 1,6 million d'habitants ont été améliorées.

36. Les loyers sont en RSS d'Ukraine parmi les plus bas du monde. Ils n'ont pas changé depuis 1928 et représentent environ 3 p. 100 du budget familial. Certaines catégories de la population ont d'autres avantages et privilèges encore en matière de paiement des loyers.

37. L'Etat favorise considérablement le construction de logements coopératifs. Pour les jeunes époux mariés avant l'âge de 30 ans, le montant de l'apport personnel pour l'achat d'un appartement dans une coopérative est réduit de 40 à 30 p. 100. Pour les membres de ces coopératives, la période de remboursement des emprunts est étendue de 15 à 25 ans.

38. Les sovkhozes et autres entreprises agricoles d'Etat, de même que les coopératives de consommateurs, sont autorisées à vendre à leurs employés des maisons entourées d'une parcelle de terrain, dont la construction est financée par l'Etat ou par les particuliers et dont lesdits employés peuvent rembourser 50 p. 100 du prix de vente en versements mensuels égaux sur une période de 25 ans à compter du jour de la vente.

39. De nombreux équipements socio-culturels et de services courants sont construits dans la République. Entre 1981 et 1984, on a bâti des établissements préscolaires d'une capacité totale de 317 000 places.

40. Les services municipaux (chauffage central, distribution d'eau et de gaz) ont connu un essor considérable. L'aménagement rural et urbain de la République bat son plein. Les crédits budgétaires consacrés à ces fins représentaient en 1984 311 millions de roubles.

41. La quantité de marchandises et de services offerts à la population a augmenté. Le commerce de détail d'Etat et coopératif s'est accru entre 1981 et 1984 de plus de 10 p. 100 et a atteint 53,7 milliards de roubles en 1984. A l'heure actuelle, les villes et localités rurales de la République comptent près de 209 000 magasins, restaurants, cafés et autres entreprises commerciales. La population y effectue quotidiennement des achats d'un montant moyen de 144 millions de roubles. Dans la période allant de 1981 à 1984, les habitants de la République ont fait des achats d'une valeur totale de 201,2 milliards de roubles.

Digitized by UNOG Library

42. L'amélioration de l'alimentation joue un rôle primordial dans l'élévation du niveau de vie de la population. En RSS d'Ukraine, la consommation des produits alimentaires indispensables pour l'organisme - viande et produits carnés, lait et produits laitiers, sucre, oeufs, etc. - augmente régulièrement. Pour l'année 1984, la structure de la consommation de ces produits par habitant était la suivante : 64 kg de viande et produits carnés, 18,1 kg de poisson et produits dérivés, 344 kg de lait et produits laitiers, 268 oeufs, 50,5 kg de sucre, 10,8 kg d'huile végétale, 145 kg de pain, etc.

43. La valeur énergétique des aliments consommés, qui dépasse depuis longtemps la norme physiologique, est maintenant de plus de 3 900 calories par habitant et par jour.

44. Le développement de la production agricole sert de base à la croissance de la consommation de produits alimentaires et à la rationalisation du système d'alimentation de la population. La production agricole brute a augmenté entre 1981 et 1984 de 3,8 milliards de roubles (14,2 p. 100) et représentait en 1984 30,5 milliards de roubles.

45. Le Gouvernement de la RSS d'Ukraine attache une grande importance au perfectionnement et au développement continus de la politique agraire. Cette politique est axée sur deux objectifs interdépendants : tout d'abord, assurer de façon fiable l'approvisionnement de la population en produits alimentaires et pour cela, conserver en permanence des réserves suffisantes; ensuite, réduire de plus en plus l'écart entre les conditions matérielles, culturelles et d'existence quotidiennes à la ville et à la campagne.

46. Le Programme alimentaire pour l'horizon 1990, a été élaboré en vue d'accroître encore la production alimentaire et d'améliorer la structure nutritionnelle. Il a pour objectif principal de garantir à la population un approvisionnement régulier en produits alimentaires de tous types.

47. Il est prévu d'unifier la planification, d'assurer un développement proportionné et équilibré du complexe agro-industriel, d'améliorer les relations économiques entre les diverses branches et de coordonner leurs activités afin d'augmenter la production agricole; enfin, d'améliorer la conservation, le transport et la transformation des produits agricoles, ainsi que leur livraison aux consommateurs.

48. Conformément aux objectifs fixés dans le Programme alimentaire, des mesures sont prises pour améliorer le rendement des récoltes et augmenter la production de céréales, de fruits et de légumes (pommes de terre, notamment) et des cultures industrielles ainsi que pour adopter progressivement des méthodes intensives d'élevage permettant d'en améliorer la productivité. On s'applique à améliorer la base matérielle et technique du complexe agro-industriel, à mécaniser intégralement la production agricole, à rééquiper l'industrie alimentaire, à développer l'utilisation de procédés chimiques dans l'agriculture, à équiper le complexe agro-industriel de moyens de transport et à développer la sélection et la production de semences.

Digitized by UNOG Library

49. Depuis 1980, le volume des fonds fixes productifs des kolkhozes et sovkhozes de la RSS d'Ukraine s'accroît de 5,7 p. 100 par an. Le volume des investissements consacrés à la bonification des terres, à la généralisation des procédés chimiques et à la construction d'installations de conservation des produits agricoles a considérablement augmenté. Entre 1981 et 1984, on a mis en exploitation 418 000 hectares de terres irriguées et asséché 545 000 hectares de terres marécageuses. Les livraisons d'engrais minéraux à l'agriculture ont augmenté de 23 p. 100 pendant cette période.

50. Ces mesures, parmi d'autres, permettent de stabiliser la production agricole, surtout dans les années de mauvaises conditions météorologiques, comme cela a été le cas depuis le début du plan quinquennal en cours.

51. Pour faire en sorte que la croissance de la production agricole se poursuive et afin d'en améliorer l'efficacité, les instituts scientifiques de la République effectuent des recherches sur les principaux problèmes de l'agriculture : renforcement des facteurs de développement intensif, stabilisation de la production de céréales, de fourrages et autres cultures, accroissement de la fertilité des sols, création de nouvelles espèces et hybrides, mise au point et généralisation de techniques modernes de culture, etc.

52. Entre 1981 et 1984, 167 espèces et hybrides ont été expérimentés par l'Etat, près de 80 nouvelles espèces et nouveaux hybrides ont été introduits dans diverses régions et l'on a notamment achevé les travaux concernant l'élevage de sept nouvelles races de bovins.

53. L'éducation de la population en matière d'hygiène alimentaire fait l'objet d'un soin particulier en RSS d'Ukraine. L'Institut républicain d'éducation sanitaire a mis au point un programme didactique visant à instruire le grand public des principes d'une alimentation rationnelle. Ce programme comprend les éléments suivants :

- Diffusion de notions d'hygiène alimentaire et inculcation en classe de saines habitudes aux élèves de trois groupes d'âge dans le cadre du programme scolaire;

- Formation de divers groupes de population dans les universités populaires dispensant un enseignement médical et sanitaire et dans les écoles de santé;

- Information de la population quant aux principes d'une alimentation rationnelle par le biais des médias;

- Publication et diffusion massive de brochures, conférences publiques de spécialistes. Chaque année, près de 20 brochures de vulgarisation scientifique consacrées aux questions d'hygiène alimentaire sont publiées à environ 200 000 exemplaires chacune et plus de 60 000 conférences sont organisées.

54. On constate certaines modifications de la structure de la consommation de produits non alimentaires, notamment d'objets d'usage culturel, courant et ménager. L'augmentation des revenus nominaux rend les consommateurs plus

/...

Digitized by UNOG Library

sélectifs, leur donne une plus grande liberté de choix, les incite à rechercher le confort et à acquérir des objets à la mode et d'un prix élevé. Cela est lié à la complexité croissante de la structure même des besoins individuels des membres de la société à mesure que leur bien-être matériel augmente.

55. La vente à la population des principaux articles non alimentaires s'est considérablement accrue. Ainsi, si l'on prend pour base 100 l'année 1980, la structure de la vente de ces produits en 1984 était en prix constants la suivante : linge et vêtements, 116; lainages, 112; chaussures, 106; etc. L'équipement de la population en biens de consommation durables (réfrigérateurs, téléviseurs, machines à laver, automobiles, cyclomoteurs, etc.) est en augmentation.

56. Pour fournir un plus grand nombre de biens de consommation à la population, on envisage de développer davantage le commerce de détail. Les travaux d'expansion du réseau de magasins, d'entreprises de restauration collective, de dépôts, d'installations frigorifiques et de conservation de légumes se poursuivent. Les entreprises commerciales reçoivent des équipements modernes et de nouveaux procédés techniques de préparation alimentaire sont introduits dans la restauration collective. Les méthodes les plus modernes d'organisation du commerce du détail connaissent un large essor.

57. Tous les produits alimentaires et autres marchandises essentielles commercialisés par l'Etat et les coopératives sont vendus à la population à des prix de détail stables fixés par l'Etat. Leur qualité répond aux normes et spécifications techniques définies par l'Etat et est contrôlée en permanence par des organismes spéciaux.

58. La politique de l'Etat en matière de sécurité sociale se fonde plus largement qu'auparavant sur des programmes intégré spéciaux qui sont les instruments de base de la planification et de la gestion des processus sociaux. Le Programme intégré d'expansion de la production de biens de consommation et des services publics occupe parmi eux une place importante.

59. Comme le Programme alimentaire, ce programme a pour but d'améliorer le niveau qualitatif de la production des biens de consommation grâce à l'introduction de techniques modernes et d'accélérer le développement des services, notamment des transports, des équipements socioculturels, de l'entretien et de la construction de logements et de l'organisation du repos et des loisirs de la population.

ARTICLE 12. DROIT A LA SANTE PHYSIQUE ET MENTALE

60. Le fait que la santé des Soviétiques soit protégée par l'Etat, l'accent mis sur la prévention, la gratuité et l'accessibilité des soins médicaux, l'unité entre sciences et pratique médicales garantissent la mise en oeuvre du droit, consacré par la Constitution de la RSS d'Ukraine, de chaque citoyen de la République à la protection de la santé (art. 40).

61. Les dispositions prévues par la Constitution sont concrétisées dans la législation en vigueur, notamment la loi de la RSS d'Ukraine relative à la santé publique, en date du 15 juillet 1971, dont la teneur a fait l'objet d'un exposé détaillé dans le rapport initial de la RSS d'Ukraine.

Digitized by UNOG Library

62. On fait un effort continu pour développer et perfectionner le système de la santé publique et améliorer la qualité des services fournis à la population. Chaque année, l'Etat augmente les crédits affectés à ces fins, permettant ainsi d'équiper les établissements de santé publique de matériel et d'appareils modernes, de leur fournir des médicaments et un personnel qualifié.

63. Le réseau de dispensaires s'est élargi et il en existe actuellement 5 062. Entre 1981 et 1984, la capacité d'accueil des hôpitaux s'est accrue de 34 000 lits, ce qui la portait à un total de 661 100 lits en 1984. On compte 130,2 lits d'hôpital pour 10 000 habitants.

64. En 1984, 205 200 médecins et 555 600 membres des professions paramédicales étaient chargés de protéger la santé de la population ukrainienne. A l'heure actuelle, il y a 40,4 médecins pour 10 000 habitants.

65. On met particulièrement l'accent dans la République sur le développement des soins ambulatoires, dont l'accessibilité et la quantité déterminent dans une large mesure le niveau de santé de la population. En vue de perfectionner ce type de soins, on a pris un ensemble de mesures visant à renforcer les infrastructures matérielles et techniques des centres de consultations externes, à réduire la zone d'affectation de chaque médecin thérapeute, à créer des services spécialisés, etc.

66. Les réalisations de la science et de la technique modernes sont largement appliquées dans les établissements médicaux. De nombreux instituts de recherche scientifique étudient les problèmes de la prévention et de la guérison des maladies.

67. L'écart entre les services médicaux fournis à la population urbaine et ceux dont bénéficie la population rurale diminue régulièrement. En 1983, le nombre de médecins de toutes spécialités dont disposait la population urbaine avait augmenté de 28 p. 100 par rapport à 1970 et celui des médecins de campagne de 66 p. 100 (c'est-à-dire qu'il s'était multiplié par 1,7). De même, en 1984, le nombre de lits d'hôpital pour la population urbaine avait augmenté de 9,5 p. 100 par rapport à 1970 et pour la population rurale de 37,8 p. 100 (soit un coefficient d'augmentation de 1,4).

68. Plus de 45 p. 100 des lits d'hôpital de la République servent à l'hospitalisation de malades des zones rurales. La grande majorité des hôpitaux régionaux sont devenus de grandes institutions diversifiées. Les services spécialisés des hôpitaux centraux de district sont en cours de développement.

69. Entre 1981 et 1984, 292 dispensaires de village ont été mis sur pied et leur nombre total a été porté à 1 258. Dans 88 p. 100 de ces dispensaires, il y a deux médecins ou plus. Le nombre des services médicaux ambulants tels que cliniques et cabinets dentaires mobiles a été augmenté.

70. L'une des principales tâches sanitaires consiste à préserver la santé des mères et des enfants. Le principe de la prévention , appliqué grâce à un réseau de dispensaires et centres spécialisés, est à la base du système de soins de santé maternelle et infantile de la République.

Digitized by UNOG Library

71. Aujourd'hui, la RSS d'Ukraine possède environ 3 000 centres de pédiatrie et plus de 2 000 centres gynécologiques. Dans les dispensaires pour enfants, les soins préventifs sont assurés par le service de pédiatrie du district et commencent avant même la naissance de l'enfant sous la forme de soins prénatals à domicile.

72. Après leur sortie de la maternité, les enfants sont examinés et suivis régulièrement par les pédiatres de district et des infirmières qui se rendent à leur domicile pour surveiller leur développement physique et neuropsychologique et déceler tout symptôme de détérioration de leur état de santé. On accorde une attention particulière aux nourrissons nés avec un poids inférieur à la normale et des anomalies pathologiques.

73. L'élargissement constant du réseau de centres de pédiatrie et de maternité et le fait que 37 000 lits d'hôpital soient réservés aux femmes en couche et plus de 90 000 aux enfants permettent d'hospitaliser toutes les femmes et tous les enfants qui en ont besoin, à des fins curatives ou préventives. Ces 10 dernières années, le nombre de pédiatres a augmenté de 41 p. 100, celui des obstétriciens et gynécologues de 26 p. 100, et le nombre des lits d'hôpital réservés aux enfants de 27 p. 100.

74. Les soins médicaux spécialisés donnés aux femmes et aux enfants ont continué de se développer. Dans les centres de pédiatrie, on dispense des traitements médicaux dans 15 à 18 spécialités. La fourniture de soins hospitaliers s'est améliorée grâce à la création de pavillons distincts réservés aux enfants dans diverses spécialités médicales : chirurgie, orthopédie et traumatologie, oto-rhyno-laryngologie, ophtalmologie, neurologie, etc.

75. On a ouvert dans tous les centres régionaux et toutes les grandes villes, des hôpitaux d'obstétrique et des maternités spécialisés dans le domaine des avortements spontanés pour traiter les femmes enceintes atteintes de maladies des organes internes, ou présentant une incompatibilité rhésus et les naissances prématurées. Il existe des hôpitaux réservés aux enfants malades et prématurés. Seize hôpitaux régionaux dispensent des soins médicaux hautement spécialisés aux enfants. En 1980, on a créé sur la base de l'Institut de recherche en pédiatrie, obstétrique et gynécologie de Kiev le Centre républicain de protection de la santé maternelle et infantile.

76. Tous les enfants d'âge préscolaire et scolaire subissent des examens préventifs réguliers effectués par des médecins de spécialités différentes. La protection de la santé des écoliers est assurée par chaque école primaire et secondaire avec l'aide des pédiatres de district. Dans les villes, ce sont les médecins des écoles qui s'en occupent.

77. Chaque année, plus de 20 000 écoliers sont soignés sans interrompre leurs études dans 78 sanatoriums-internats accueillant des enfants souffrant de maladies cardio-vasculaires, scolioses, troubles fonctionnels du système nerveux et de maladies des appareils digestif et respiratoire.

78. Les enfants sont vaccinés selon un calendrier déterminé. Tous les enfants, sauf contre-indication, sont vaccinés et reçoivent des rappels contre la tuberculose, le tétanos, la coqueluche, la poliomyélite et la rougeole.

Digitized by UNOG Library

79. On a élaboré un programme intégré, scientifique et pratique, d'éducation sanitaire et hygiénique en matière de protection de la santé maternelle et infantile, qui est en cours d'application. Des gynécologues-obstétriciens, pédiatres, chercheurs et enseignants des centres hospitaliers universitaires donnent de nombreuses consultations et font un immense travail de vulgarisation dans le domaine de l'hygiène.

80. Une nouvelle forme de consultations ambulatoires connaît un grand essor : celle des consultations sur le mariage et la famille, qui portent sur la génétique et la sexologie et offrent diagnostics et aide médicale aux familles sans enfants. Ces consultations aident aussi à harmoniser les relations familiales, à former les jeunes aux responsabilités familiales et parentales, et encouragent l'adoption d'un mode de vie sain.

81. Quatorze instituts de recherche médicale et un certain nombre d'instituts de recherche scientifique étudient les problèmes de la protection de la santé maternelle et infantile. Chaque année, une quarantaine de sujets de recherche sont établis sur les problèmes les plus importants dans ce domaine.

82. Grâce au niveau de vie élevé de la population et à sa formation sanitaire et hygiénique, aux mesures préventives et aux progrès de l'hygiène alimentaire, les cas de dystrophie et de maladies graves des intestins ont disparu. La vaccination obligatoire des enfants a réduit au minimum l'incidence des maladies infectieuses. Un système complexe de mesures visant à protéger la santé maternelle et infantile a permis d'améliorer considérablement l'état de santé de la population infantile et le développement physique des enfants de tous âges. La mortalité périnatale et la mortalité liée à la maternité ont continué de baisser régulièrement. Depuis 1976, la mortalité infantile est en baisse sensible.

83. Diverses mesures de lutte contre les épidémies sont appliquées en permanence dans la République. On a créé des centres de vaccination contre la grippe, les graves infections, virales et autres, de l'appareil respiratoire ainsi qu'un réseau de stations de surveillance de l'état de l'immunité collective de la population.

84. Dans l'ensemble des mesures destinées à protéger la santé de la population, la médecine préventive occupe une place prépondérante, notamment les mesures de protection de l'environnement, l'instauration de conditions de travail et de vie adéquates, la mise en oeuvre de procédures médicales spéciales fondées sur les examens préventifs. Chaque année, plus de 60 p. 100 de la population est soumise à ce type d'examens par les spécialistes dans le but de dépister les maladies dès les premiers stades et les risques liés à la poursuite d'un traitement médical.

85. Parmi les personnes qui doivent subir des examens médicaux périodiques obligatoires figurent les enfants de tous les groupes d'âge, les travailleurs d'un certain nombre de branches de l'industrie, du commerce et les ouvriers agricoles, etc. On prend actuellement les dispositions nécessaires pour pouvoir instituer un examen préventif annuel de toute la population.

86. On a adopté janvier 1985 le Programme intégré de renforcement de la prévention des maladies et d'amélioration de la santé de la population pour la période 1985-1990. Ce programme comprend plus de 2 000 activités pratiques diverses

/...

Digitized by UNOG Library

portant sur tous les aspects de la protection de la santé. Son objectif ultime est de protéger et d'améliorer la santé, ainsi que de prolonger la vie créative active des Soviétiques.

87. On applique en permanence dans la République tout un ensemble de mesures techniques, technologiques, sanitaires, hygiéniques et médicales en vue d'améliorer, d'assainir encore les conditions de travail et de réduire l'incidence des maladies professionnelles. On trouvera des renseignements détaillés sur ces questions dans le deuxième rapport périodique de la RSS d'Ukraine sur l'application des articles 6 à 9 du Pacte (E/1984/7/Add.9, par. 61 à 75).

88. On fait beaucoup pour développer les loisirs organisés et le tourisme ainsi que les soins dispensés en sanatoriums et en maisons de santé. Des comités syndicaux tiennent une liste des salariés qui doivent être traités en sanatorium et maison de santé afin de leur fournir des bons de séjour sur la recommandation des médecins. En 1984, 2 052 travailleurs recevaient ce type de soins dans les établissements gérés par les syndicats.

89. La santé publique dépend dans une large mesure de l'état de l'environnement. En RSS d'Ukraine, la relation entre l'homme et la nature est fondée sur le principe de l'utilisation rationnelle des ressources naturelles. L'application des mesures de protection de l'environnement est garantie par la Constitution de la RSS d'Ukraine (art. 18) et les lois républicaines suivantes : loi de 1971 sur la protection de la santé, loi de 1960 sur la protection de l'environnement, code des eaux de 1972, code foncier de 1970, code forestier de 1979, code des ressources minérales de 1976, lois de 1984 sur la protection de la biosphère et la protection et l'utilisation de la faune, ainsi que d'autres instruments.

90. En 1984, le montant total des dépenses consacrées à la protection de l'environnement et à l'utilisation rationnelle des ressources naturelles (y compris la gestion des forêts) était d'environ 1,5 milliard de roubles. Chaque année, de nouvelles mesures technologiques, des techniques sanitaires et d'organisation visant à prévenir ou à réduire davantage la pollution de l'air, des eaux et du sol sont mises en vigueur en nombre plus important. Les processus technologiques ne produisant que peu ou pas de déchets, les systèmes de distribution d'eau en circuit fermé, les équipements de filtrage des gaz et des poussières à haut rendement ont été généralisés et des zones sanitaires et de sécurité sont systématiquement établies dans les entreprises industrielles. Des mesures sont prises pour améliorer la planification et la construction des établissements humains, pour séparer les sites industriels des zones résidentielles, perfectionner le réseau de transports, agrandir les espaces verts, etc.

91. On a créé dans tous les grands ministères et départements et dans toutes les grandes entreprises industrielles, des services spéciaux chargés d'appliquer les mesures de protection de l'environnement. Un conseil chargé d'étudier les problèmes de la biosphère a été institué près l'Académie des sciences de la RSS d'Ukraine. Afin de coordonner toutes les activités de protection de l'environnement, on a mis en place un comité d'Etat de la RSS d'Ukraine sur la protection de l'environnement.

Digitized by UNOG Library

92. Le plan d'Etat de développement économique et social de la RSS d'Ukraine pour les années 1981 à 1985 prévoit des dépenses d'équipement de plus de 1,8 milliard de roubles pour la protection de l'environnement ou l'utilisation rationnelle des ressources naturelles. Ces fonds sont destinés à la construction de stations d'épuration des eaux usées et des émissions nocives dans l'atmosphère, à la mise en place de systèmes de distribution d'eau en circuit fermé, de remise en culture des terres, de prévention et d'élimination de l'érosion des sols et à d'autres fins.

93. Les mesures de protection de l'environnement qui sont appliquées en RSS d'Ukraine facilitent la création des conditions de vie, de travail et de repos les plus favorables pour la population.

Digitized by UNOG Library